

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026***Adoptée par 25 voix pour et 4 contre :*

**M. Benjamin GRACCHUS, Mme
Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem
GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA,
1 abstention : M. Emmanuely
GOUGOUGNAN-ZADIGUE**

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/68**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Pour rappel, les résultats cumulés au 31/12/2025, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 19 605 811,00 €
- Un déficit d'investissement de : -12 004 796,37 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2025 :

- **19 605 811,00 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »**
- **- 12 004 796,37 € D001 « déficit d'investissement reporté »**



Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2025 :

- **19 605 811,00 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »**
- **- 12 004 796,37 € D001 « déficit d'investissement reporté »**

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Adoptée par 25 voix pour et 4 contre : M. Benjamin GRACCHUS, Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA ;

1 abstention : M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

